
RAPPORT DE LA SÉANCE DU JURY / étape 2**14-15 mai 2018**

Liste des finalistes**ÉQUIPE**

Architecture : Atelier TAG et Architecture 49 en consortium

Ingénierie SC : SDK et associés

Ingénierie ME : Stantec

ÉQUIPE

Architecture : Architecture EVOQ

Ingénierie méc/élec: Bouthillette Parizeau

Ingénierie structure: NCK

Estimateur certifié: Groupe Altus

ÉQUIPE

Architecture : Provencher Roy + Associes Architectes INC.

Ingénierie ME : Pageau Morel Associés

Ingénierie SC : SNC Lavalin

ÉQUIPE

Architecture : Affleck de la Riva | Henri Cleinge, architectes

Ingénierie mécanique/électrique : Martin Roy et associés

Ingénierie structure : Latéral/DWB

MEMBRES DU JURY**Un (1) représentant du *Promoteur et Donneur d'ouvrage* (étapes 1 et 2) :**

- Claude Grou, recteur de *L'Oratoire*

Quatre (4) architectes (étapes 1 et 2)

- Jason Long, Partenaire, OMA, New York
- Richard Fortin, Bisson Fortin architecture, Laval
- Carlo Carbone, architecte et professeur à UQAM
- Marie-Josée Deschenes, architecte, Québec

Un (1) ingénieur (étapes 1 et 2)

- Jean Bundock, ingénieur mécanique

Un (1) expert (étapes 1 et 2)

- John R. Porter, ex directeur du MNBAQ

Deux (2) observateurs (étape 2)

- Denis Poirier, vice –recteur Oratoire
- Chantal Turbide, directrice musée Oratoire

JOURNÉE DU 14 MAI 2018**1. PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ TECHNIQUE****• Volet estimation :**

Les 4 équipes ont déposé un estimé respectant le budget, soit \$13.5 M.

La firme Macogep présente son analyse des 4 estimations déposées et les résultats de ses propres estimations en comparaison; une équipe dépasse le budget de moins de 10%, soit la firme Affleck DeLaRiva/ Henri Cleinge en raison des finis intérieurs et de l'escalier hélicoïdale. Pour les autres équipes, il n'y a pas d'écarts significatifs. Le projet de TAG/ Architecture 49 est même sous le budget, selon Macogep.

L'équipe Affleck DeLaRiva/ Cleinge a préparé des scénarios de coupures pour respecter le budget, suite au dépôt du rapport de Macogep.

Il est mentionné que les estimations en mécanique étaient généreuses pour les autres finalistes, ce qui donne la marge de manœuvre nécessaire pour combler les légers dépassements établis par Macogep.

A la lumière de ces explications, le jury maintient les prestations des 4 finalistes pour la suite de l'évaluation.

• Volet muséal et programmation :

Affleck DeLaRiva/Cleinge; la réserve blanche a été déplacée, les bureaux n'ont pas de fenêtres sur l'extérieur, l'escalier menant au lanteron a été remplacé.

TAG/ Architecture 49; la salle muséale est sur un mur extérieur, l'entrée sur l'esplanade est considérée (voir addenda no.1), le contrôle des circulations difficile à régler.

EVOQ; la boutique n'est pas sur le chemin du retour.

Provencher Roy; l'aménagement des réserves est discutable, absence de proposition d'animation (concept).

• Volet CNB :

EVOQ n'a pas de vestibules devant l'ascenseur sur plusieurs niveaux.

TAG/ Architecture 49 n'a pas relié l'escalier de la tour 'est' à celui menant à la mezzanine.

• Volet mécanique/ électrique

TAG/ Architecture 49; concept mécanique complet et réaliste.

Provencher Roy; proposition minimale et minimaliste.

Affleck DeLaRiva/ Cleinge; prestation sommaire ne décrivant pas l'intégration d'où questionnement sur la faisabilité.

EVOQ; proposition soignée et stratégies réalistes.

2. CONFORMITÉ

Le conseiller professionnel dépose le rapport de conformité; les quatre prestations sont complètes et conformes.

3. CONFLIT D'INTÉRÊT POTENTIEL

Richard Fortin dénonce des liens contractuels de sa firme avec un finaliste mais pour des projets dans lesquels il n'est pas impliqué, n'étant pas dans l'organigramme, soit : Provencher Roy. Pour éviter toute apparence de conflits d'intérêt, il se retirera de la discussion et de l'évaluation de cette équipe.

4. APPROBATION DES CRITÈRES D'ÉVALUATION /étape 2_____

Article 1.4 Budget de construction

Advenant un dépassement de coûts énoncé par un *Finaliste*, le *Jury* retirera de l'évaluation, la *Prestation* déposée.

Dans l'éventualité d'un dépassement de coûts établi par le *Comité technique*, mais non énoncé par un *Finaliste*, le *Conseiller professionnel* demandera au *Finaliste* de décrire et chiffrer, en annexe de son estimation, des avenues de réduction de coûts permettant de respecter le budget afin que sa *Prestation* puisse être déposée au *Jury*, sans mettre en péril l'essence même du concept. Advenant qu'après la révision de l'évaluation budgétaire par le *Comité technique* le critère budgétaire ne soit toujours pas respecté, le *Jury* devra rejeter la *Prestation*.

Article 6.2.9

L'évaluation des *Prestations* des *Finalistes* porte sur les critères suivants :

- Respect du budget ;
- Faisabilité du concept;
- Volet spirituel; 15%
L'évaluation des critères suivants devra tenir compte de l'énoncé de la vision de l'Oratoire, soit : Être au cœur de la Ville, le lieu d'accueil, de rencontre, de recueillement, où rayonne l'héritage de saint frère André.
- Volet fonctionnel; 25%
 - approche face à l'infrastructure existante et son impact sur l'espace de l'entre-dômes

- efficience du réseau de circulation et son accessibilité ; fluidité entre le musée et l'entre-dôme
- Volet aménagement muséal; 25%
 - richesse du parcours de visite muséale; capacité d'intégration des deux secteurs, musée et entre-dôme
 - potentiel de flexibilité en réponse au concept muséal
 - mise en valeur de l'architecture existante dans le concept d'aménagement
- Volet intégration de l'ingénierie; 25%
 - respect de l'architecture dans l'intégration des interventions en ingénierie
 - pertinence des concepts proposés
- Potentiel d'évolution; 10%
 - potentiel d'animation et d'interprétation du concept d'aménagement de l'entre-dôme

Les critères de l'étape 2 du concours, tels que décrits ci-haut, ont été approuvés par le jury, à l'unanimité, lors de la séance de l'étape 1 et transmis aux finalistes.

5. PRÉSIDENT(E) DU JURY

À l'étape 1 du concours, le jury a élu monsieur Carlo Carbone comme président du jury. Celui-ci continue son rôle pour l'étape 2 et détient un vote prépondérant en cas d'égalité des voix.

6. ENTREVUES

L'ordre des entrevues a été tiré au sort;

- 10 :00 AM : Atelier TAG/ Architecture 49- SDK- Stantec
- 11 :15 AM : EVOQ-BPA-NCK
- 13 :15 PM : Affleck DeLaRiva/ Henri Cleinge-Martin Roy-Latéral/ DWB
- 14 :30 PM : Provencher Roy-Pageau Morel-SNC Lavallin

7. ÉVALUATION GÉNÉRALE

A la lumière des présentations, le jury réitère le besoin, énoncé dans le programme, de sélectionner un concept flexible, une approche modulable, qui tout en maintenant le fil directeur du concept, pourrait s'adapter à l'évolution de l'Oratoire.

Le jury constate que les 4 prestations ont peu développé le critère spirituel souhaité.

Le jury souligne l'importance de proposer un parcours plus libre, répondant aux besoins des visiteurs.

Le jury souligne que le projet lauréat devra s'inscrire dans l'ensemble du complexe de L'Oratoire; partager une recherche d'humilité et non rechercher une apothéose.

La **première ronde** d'évaluation prend la forme d'un échange libre découlant des entrevues et des évaluations individuelles; chaque prestation est discutée globalement.

TAG/ Architecture 49- SDK- Stantec

Le concept repose sur un circuit de visite proposant une montée rapide et méditative et une descente plus contemplative par la rampe, avec 3 moments de contrôle de débit. Le fil conducteur est donné par le traitement architectural, le drapé en résille que l'on retrouve au niveau du musée et de l'entre-dôme. Le concept muséal est basé sur l'axe central de la basilique.

Le jury reconnaît la force évocatrice de la proposition, rehaussée par une présentation habile et une équipe d'expérience. Le jury apprécie la constance donnée par la lecture du drapé mais se questionne sur les formes en découlant et sur l'importance de son utilisation. Le jury déplore que ce traitement ne se traduise pas aussi clairement sur le plan spirituel. Le parcours est clair et bien présenté mais tient compte de l'entrée sur l'esplanade, ce qui a été annulé en addenda. Le concept muséal ne solutionne pas la problématique du contrôle des accès indépendants au musée et à l'entre-dôme. Le concept mécanique est très bien travaillé, détaillé et sa démonstration est claire, de même que ses interventions.

Ce concept a beaucoup de qualités et démontre un potentiel d'évolution avec le client.

EVOQ- BPA- NCK

Le concept repose sur la volonté d'adapter les interventions selon les éléments existants, dans le but de respecter le lieu; une approche d'une grande simplicité. Celle-ci se traduit par une variété d'interventions, à caractère multiple. A cela se greffe une compréhension des enjeux de mise aux normes. Le circuit de visite propose des temps d'arrêt et des expériences différentes dans la montée, et dans la descente, par l'ajout d'une passerelle, la modification de l'escalier menant au lanternon et celle de la tour 'nord'; ceci démontre une bonne perception de l'effort du visiteur. Le musée est ceinturé de circulations.

Le jury apprécie l'approche conceptuelle simple qui découle d'une grande connaissance de la restauration; il remarque toutefois la diversité dans le langage architectural, ce qui nuit à la perception d'une identité et d'une continuité conceptuelle entre le musée et l'entre-dôme. Le traitement des parcours, proposant des temps d'arrêt est une qualité distinctive du concept. Le musée propose une idée flexible, du fait que toute la surface respecte les conditions muséales; l'exploitation de la réserve est un atout. Le dédoublement des circulations réduit toutefois la surface disponible pour les expositions. La position de la boutique est questionnée si tous les visiteurs proviennent du grand hall. Au plan mécanique, la présentation a clairement démontré une profondeur dans l'analyse des contraintes.

Affleck DeLaRiva/ Henri Cleinge- Martin Roy- Latéral- DWB

Le concept se démarque par l'ajout d'un escalier double hélicoïdal dans l'entre-dôme menant au lanternon, un geste simple et fort dans un espace également très fort; un bel objet suspendu. Tout le circuit de visite s'inscrit dans un mouvement rotatif, comme l'escalier. La paroi de l'entre-dôme, au niveau du tambour et mezzanine est recouvert d'un nouveau fini. Le niveau du musée est traité de façon plus conventionnelle spatialement; le béton est mis à nu. En contrepartie, on exploite la technologie pour régler le problème du contrôle des accès. La boutique est située devant le grand hall. Les réserves sont réorganisées. Au plan budgétaire, l'équipe propose des coupures qui comblent l'écart dénoncé par Macogep.

Le jury est sensible à la notion de geste architectural et apprécie son élégance. En contrepartie, la quête d'humilité souhaitée par l'Oratoire ne cadre pas avec ce geste. De plus, l'aspect technique est questionné par le jury qui y voit un risque structural et monétaire. Il est contraire au programme et à la demande de conserver les infrastructures existantes. Que reste-t-il du concept si on enlève

cet escalier monumental. Le traitement des murs du tambour risque de dénaturer la genèse architecturale de cet espace unique. Au plan muséal, ce niveau est traité efficacement sans être distinctif; il démontre une bonne compréhension de la circulation et de la gestion des groupes. Au plan mécanique, l'option de ventilation naturelle indispose le jury en raison de la présence d'amiante et de l'effet de cheminée.

Provencher Roy- Pageau Morel- SNC Lavallin

Le concept repose sur la notion de lumière, un sentier de lumière qui interpelle les visiteurs dès l'entrée sur rue et les conduit jusqu'au lanternon. L'espace de l'entre-dôme est traité dans un jeu de lumière et de réflexion laissant tantôt paraître la rampe et disparaître l'escalier du lanternon; le concept mise sur les projections murales qui se déploient sur le dôme par séquences horizontales. Ce scénario procure différentes expériences, des surprises, dans le circuit de visite. Le niveau muséal propose une bonne approche muséale, une organisation des aires et des réserves adéquate et porteuse, qui démontre une bonne connaissance de ce type d'aménagement.

Le jury déplore que la présentation aie négligée de mettre en valeur les bonnes idées de cette proposition; le musée, la fermeture visuelle du tambour, la succession de différentes ambiances. Le jury a retenu l'aspect futuriste du traitement et de la volumétrie, jugée hors contexte et n'a pas été convaincu par la colonne de lumière. La vision semble s'être perdue dans un traitement contre-productif. Le jury ne reconnaît pas le texte conceptuel déposé à l'étape 1 du concours. La proposition mécanique misant sur de multiples petits systèmes inquiète en regard du défi d'intégration qu'il pose.

En conclusion de cette évaluation qualitative, le jury convient que sauf une prestation qui semble plus risquée, les 4 concepts sont recevables. Le jury reconnaît qu'il n'y a pas d'approches globales qui se démarquent mais deux propositions offrent une vision claire dans leurs textes, et leur approche, TAG/ Architecture 49 et EVOQ; leur compréhension est bien articulée et les concepts se rejoignent.

8. ÉVALUATION PAR CRITÈRES

Budget : Avec les réponses de l'équipe d'Affleck DeLaRiva-Cleinge, les quatre équipes respectent ce critère.

Faisabilité : Techniquement, les quatre propositions sont réalisables mais l'escalier hélicoïdal représente un risque structural et budgétaire.

Critère spirituel : ce critère ne ressort pas de façon significative et ce dans aucune des propositions.

Capacité d'évolution et adaptabilité : seule la proposition d'EVOQ, de par son approche patrimoniale et son plancher surélevé dans le musée, offre une réponse à cette attente.

Volet fonctionnel : Provencher Roy propose le meilleur secteur muséal; le secteur du Diorama est plus ou moins intégré, pour toutes les propositions.

Le jury constate qu'aucun aménagement n'a vraiment réglé la question des circulations et du contrôle des accès au niveau du musée, permettant indépendamment l'accès à l'entre-dôme.

Volet intégration mécanique : la solution qui se démarque est celle de Stantec pour TAG. Les conduits muraux dans la proposition d'EVOQ et le concept multiple de Pageau Morel inquiètent quant au résultat final.

JOURNÉE DU 15 MAI

Le jury refait un tour de table et dresse un résumé des échanges de la veille pour chaque prestation, avant l'évaluation quantitative.

TAG/ Architecture 49- Stantec- SDK ; très bonne présentation démontrant de l'ouverture et du potentiel d'évolution. Proposition répondant aux aspects du programme en architecture et en mécanique. Proposition offrant un bon équilibre global et un ensemble architectural musée/ entre-dôme, intégré. Matérialité distinctive qui permet de conserver et lier les différents éléments de l'existant; une stratégie claire mais trop uniforme ou trop omniprésente. Le point faible est la division de l'aire muséale en deux zones compliquant le contrôle des accès.

EVOQ- BPA- NCK ; très bonne approche patrimoniale, profonde et sensible au niveau technique; légère teinte spirituelle. Proposition efficace au plan fonctionnel, bon circuit de visite où on joue entre voir et être vu. La diversité des traitements crée un flou conceptuel, un manque d'unité architecturale; bonne stratégie d'interventions mais déficience du langage architectural. La partie mécanique est une copie de l'étude de faisabilité.

Affleck DeLaRiva/ Cleinge- Martin Roy- Latéral/ DWG ; proposition séduisante mais centrée sur un objet architectural trop fort, qui s'inscrit en opposition avec la vision de l'Oratoire. Volet muséal fonctionnel mais peu distinctif. Proposition jugée risquée au plan structural de par le changement de la nature de la structure des dômes et au plan budgétaire, malgré les propositions de coupures. Le concept mécanique n'a pas convaincu le jury de sa pertinence. Cette proposition contrevient au programme à plusieurs niveaux.

Provencher Roy- Pageau Morel- SNC Lavallin ; Concept basé sur un fil conducteur peu convainquant au plan patrimonial, débouchant sur une proposition déséquilibrée entre le traitement futuriste de l'entre-dôme et celui sensible et modeste du musée. Tout le concept de l'entre-dôme repose sur un contrôle de la lumière hors mandat. La force de la proposition repose sur le niveau muséal, efficace, et créant une circulation claire et contrôlable. Le type d'aménagement du musée ne correspond pas aux collections de l'Oratoire.

Le jury conclue qu'aucune des propositions n'offre une solution convaincante à la problématique de la circulation et du contrôle des accès du musée et de l'entre-dôme, et par le fait même, les localisations proposées de la billetterie.

9. ÉVALUATION FINALE

Le jury procède à l'évaluation quantifiée des prestations par critères et pondérée selon les pourcentages attribués au règlement; le résultat est compilé dans la grille cumulative de pointage.

Le résultat est :

- 1^{er} : Atelier TAG/ Architecture 49- Stantec- SDK-
- 2^{ème} : Architecture EVOQ- BPA- NCK
- 3^{ème} : Provencher Roy- Pageau Morel- SNC Lavallin
- 4^{ème} : Affleck DeLaRiva/ Henri Cleinge- Martin Roy- Latéral/ DWB

10. COMMENTAIRES

Le jury a sélectionné ce projet pour les raisons suivantes :

- La qualité de la présentation et l'expression du potentiel d'ouverture pour la suite du dossier; le jury a perçu une sensibilité à l'écoute de la part de l'équipe.
- La qualité de la présentation et du dossier graphique facilitant la compréhension du projet.
- La profondeur de l'analyse du projet dans ses différentes composantes dont la mécanique.
- L'ingéniosité du concept grâce à l'utilisation du voile cachant ou révélant les éléments existants, tel un fil d'Ariane unifiant les différents niveaux du volet muséal de l'Oratoire.
- Le potentiel prometteur de cette idée directrice quant à sa modulation selon les lieux et les fonctions.
- Le respect des infrastructures existantes et leur mise en valeur par le voile.
- La mise en valeur des réserves par les vues proposées sur la réserve blanche.
- L'évocation d'un potentiel d'animation indépendant du concept architectural.
- L'approche conceptuelle permettant une adaptation des interventions dans le temps, dans un esprit de pérennité; un projet réversible.
- Une approche mécanique claire, réfléchie et pertinente facilitant son intégration à l'existant.
- Une démonstration du potentiel de respect du budget grâce à la simplicité du geste architectural.

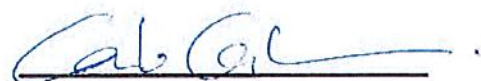
RECOMMANDATIONS

Le jury insiste sur l'importance de ses commentaires pour la suite du projet. Ils sont une composante de l'évaluation justifiant le choix du projet lauréat.

- **Général :**
 - Le jury insiste sur le fait que le musée et l'entre-dôme font partie de l'ensemble que compose l'Oratoire et que les interventions de la phase 4 doivent s'y inscrire avec sensibilité.
- **Organisation fonctionnelle :**

- Deux éléments sont à reconsidérer dans la proposition; la gestion des circulations impliquant la notion de contrôle des accès au musée et à l'entre-dôme, via le positionnement de la billetterie et la définition de l'espace muséal. Dans cette réévaluation, considérer que l'accès au niveau de l'Esplanade n'est que ponctuel, pour certains groupes; l'accès au musée et à l'entre-dôme doit se faire par le grand hall, en haut des escaliers mobiles.
- Le circuit de visite doit faciliter l'expérience de la montée en offrant au visiteur un sentiment de liberté, élément essentiel au sentiment de confort muséal. Il doit pouvoir choisir le mode de montée selon ses capacités ou le temps disponible.
- **Espace muséal :**
 - Le jury mentionne l'intérêt que représenterait une aire muséale normée élargie.
 - Le jury apprécie l'effort quant à l'exploitation de l'éclairage naturel mais met en garde contre la charge calorifique et son traitement sur l'élévation Ouest.
- **Matérialité architecturale :**
 - Le jury recommande un certain dosage dans l'utilisation du voile; celui-ci a pour but de voiler et dévoiler des éléments sans créer des formes architecturales. Dans cet esprit, le jury questionne l'utilisation du voile sur l'ensemble du dôme de la basilique.
- **Traitement architectural :**
 - Le jury questionne la géométrie de la volumétrie de certains éléments; il souhaite que les interventions architecturales soient intemporelles et réversibles, et ce dans un esprit de pérennité.

Signature du/ou de la président(e) du jury



Date : 15 mai 2018 _____

RECOMMANDATION DU JURY

En conclusion d'une démarche rigoureuse, le jury recommande à l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal le choix du finaliste suivant, à titre de lauréat

- Atelier TAG+ Architecture 49 | SDK | Stantec _____

Signatures :

Claude Grou, recteur de L'Oratoire

Jason Long, Partenaire, OMA, New York

Richard Fortin, Bisson Fortin architecture,
Laval

Carlo Carbone, architecte et professeur à
UQAM

Marie-Josée Deschenes, architecte

Jean Bundock, ingénieur mécanique

John R. Porter, ex directeur du MNBAQ

Date : _____

RECOMMANDATION DU JURY

En conclusion d'une démarche rigoureuse, le jury recommande à l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal le choix du lauréat suivant :

STELIER TAG - ARCHITECTURE 49 - SDK - STANTEC

Signatures :

Claude Grou, recteur de L'Oratoire

Jason Long, Partenaire, OMA, New York

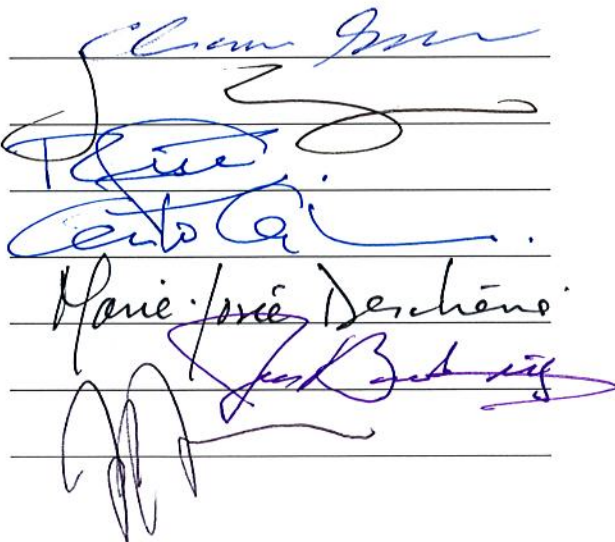
Richard Fortin, Bisson Fortin architecture,
Laval

Carlo Carbone, architecte et professeur à
UQAM

Marie-Josée Deschenes, architecte

Jean Bundock, ingénieur mécanique

John R. Porter, ex directeur du MNBAQ



Date : 16 MAI 2018